



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

## AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade, que :

Lors de la séance extraordinaire, du 20 décembre 2018, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

### **2018-391 fixant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice 2019 et les conditions de leur perception**

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de l'Hôtel de ville aux heures de bureau de 9 h à 16 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

DONNÉ à Sainte-Anne-de-la-Pérade ce 21 décembre 2018.

  
\_\_\_\_\_  
Jacques Taillefer,  
Directeur général et secrétaire-trésorier